

Le groupement d'achat ETF se développe !

Auvergne Promobois assure le suivi et le développement du groupement d'achat en faveur de ses adhérents. Un nouveau fournisseur vient d'intégrer le groupement d'achat depuis juillet 2009.

Il s'agit du **groupe AYME PNEUS** qui distribue toute une gamme de **pneumatiques forestiers** (Nokian, Trelleborg, Firestone, Alliance) et services aux adhérents.

Pour toute commande et renseignements techniques sur les produits : AYME PNEUS, M. Vincent REIX - Port 06 16 66 05 98

Lubrifiants :

Le partenariat avec YACCO pour la fourniture de lubrifiants (huile de chaîne, moteur, hydraulique...) a été reconduit **jusqu'au 10 janvier 2010**. Malgré une hausse annoncée de 3,6% en décembre, **les tarifs négociés dans le cadre du groupement restent inchangés**.

Pour toute commande et renseignements techniques sur les produits : YACCO, M. Laurent MOYRENAL - Port 06 12 10 40 06

Câbles, élingues et autres fournitures :

Auvergne maintenance poursuit son partenariat avec le groupement d'achat et fournit depuis cette année du câble synthétique de marque **Dynalight**.

Pour toute commande et renseignements techniques sur les produits : Auvergne Maintenance, M. Grégory MANCIS - Port 06 77 77 08 30

Auvergne Promobois est en cours d'intégration d'un prestataire pour les contrôles techniques des installations, engins et matériels.

PANORABOIS : 1^{er} salon dédié au Bois et à la Forêt

Le salon PANORABOIS aura lieu du **22 au 24 janvier 2010** à la **Grande Halle d'Auvergne** de Clermont Ferrand. Cette première édition est portée par Auvergne Promobois et les professionnels régionaux de la filière afin de créer l'événement avec un salon dédié au Bois et à la Forêt ! Vous y retrouvez de nombreux exposants dans les domaines de l'habitat bois et des économies d'énergie, l'aménagement intérieur et extérieur, la conception et l'architecture bois, le bois énergie, l'ameublement et la restauration, **les services aux propriétaires forestiers**, les formations et métiers de la forêt et du bois.

Durant ce salon vous pourrez rencontrer les professionnels de l'Association Régionale des Entrepreneurs Forestiers d'Auvergne (AREFA) sur leur stand.

Quelques temps forts du salon :

- * **Tous les jours, 2 fois par jour : démonstration de matériels forestiers (abatteuse, porteur, scierie mobile, broyeur plaquettes forestières...)**
- * **Vendredi 22 janvier :**
 - 17h00 - 18h00 : **Conférence pour les ETF :**
 - Une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt
 - Information santé des forêts et point sur le Fomes
 - 19h00 - 20h30 : **Inauguration**
 - 20h30 : **un défilé de mode tout à fait inattendu :**
« le bois à fleur de peau » : défilé de robes en bois et sous vêtements en fibre de bois

Venez nombreux !

Agenda :

PANORABOIS - 22, 23 et 24 janvier 2010 - Grande Halle d'Auvergne
EUROFOREST - 17, 18 et 19 juin 2010 - St Bonnet de Joux (71)

Le badigeonnage des souches : une prévention efficace contre le Fomes (Heterobasidion annosum)

Rappel : Le Fomes est un champignon racinaire capable de provoquer d'importantes pourritures du bois de cœur, surtout chez les épicéas, et des mortalités disséminées ou en rond chez tous les résineux. Les pourritures sont ainsi à l'origine de pertes économiques importantes et les mortalités engendrent des troubles de gestion dans les parcelles mitées par la maladie.

Comment lutter contre le Fomes ?

Les souches sont badigeonnées ou aspergées en surface avec un engrais en solution aqueuse qui empêche l'installation du Fomes.

Seuls deux produits sont actuellement utilisables :

- l'urée sous forme de perlurée dosant 45 à 46 % d'azote ammoniacal,
- le DOT (Disodium Octaborate Tétrahydrate), engrais à base de bore.

Le produit commercial du DOT est le **Solubor®**, engrais agricole distribué en France par la société COMPO France (49 avenue Georges Pompidou, 92593 Levallois-Perret, tél 01.49.64.59.50 fax 01.49.64.59.90).

On peut le trouver dans des coopératives et négoces agricoles en sacs de 25 Kg (coopérative agricole DOMAGRI).

NB : les engrais Solubor DF®, Solubor Flow® et Granubor® sont de composition chimique différente et ne peuvent pas être conseillés dans l'état actuel des connaissances.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Département Santé des Forêts (DSF) - M. Olivier BAUBET - Tél. 04 73 42 14 97

3èmes Universités forestières des EDT

Auvergne Promobois a participé aux 3èmes universités forestières EDT les 16 et 17 octobre 2009 à Bordeaux dans les locaux du FCBA. Un bilan pessimiste de la situation des entreprises de travaux forestiers dans les régions a été tiré en particulier dans les régions fortement mécanisées. La tempête Klaus en Aquitaine a nécessité de faire appel à des entreprises extérieures. *Suite page 2....*



Contact : Benoît LEDUC
Auvergne Promobois : 04 73 98 71 10
Mail : bleduc.promobois@wanadoo.fr

Création d'ETF : point sur les dispositifs d'aides

L'intervention de l'Etat :

La création d'une entreprise de travaux forestiers est soutenue depuis de nombreuses années par l'Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Cette mesure a pour objectif le maintien ou le développement de l'activité de bûcheronnage et travaux manuels au travers d'une aide au démarrage et au développement de l'entreprise.

Sont éligibles :

Les équipements de sécurité (acquisition ou possession obligatoire)
Les petits matériels de travaux forestiers (tronçonneuse, débroussailluse,...)

Les véhicules automobiles (utilitaires neufs ou d'occasion révisés, garantis 6 mois, de moins de 4 ans)

Conditions financières d'éligibilité :

Le taux d'aide est au maximum de 50%. Dans le cas des équipements de protection individuelle, le taux d'aide maximum est porté à 80%. Le montant éligible du véhicule est plafonné à 10 000 € HT.

Nouveau en 2009 : le Conseil Général de l'Allier intervient en complément du dispositif de l'Etat

Afin d'apporter son soutien aux créations d'entreprises de travaux forestiers dans son département, le Conseil Général de l'Allier, en concertation avec Auvergne Promobois et les professionnels, a mis en place une aide intervenant en complément du dispositif existant de l'Etat.

Sont éligibles :

- Les matériels de base (hache, coins plastiques, serpe, tournebille, tirfor, élingues)

- Les matériels d'entretien (porte lime, pince à riveter, boîte à outils, limes rondes, limes plates, bidons huile/essence)

- Les matériels de rechange (Chaînes, guides, pignons, lanceur)

- Les matériels informatiques de gestion

- Les consommables de démarrage

- Les véhicules utilitaires neufs ou d'occasion (révisés, garantis 6 mois, de moins de 4 ans)

Conditions financières d'éligibilité :

L'intervention du Conseil Général de l'Allier est en complément de l'aide de l'Etat, sans dépasser 50 % sur les différents matériels, hors véhicule pour lequel le taux maximum est de 30 %

Les investissements d'abattage mécanisé et de débardage sont éligibles sur un autre dispositif : mesures d'aide à l'exploitation forestière de l'Etat (cf. lettre n°3 de mai 2009).

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Jean-Michel GILBERT, DRAAF Auvergne 04 73 42 14 77

Mme Delphine COSTES, Conseil Général de l'Allier 04 70 34 40 03

Benoît LEDUC, Auvergne Promobois 04 73 98 71 10

L'utilisation des voiries : un point de plus en plus sensible avec le développement de la récolte de bois

Le plan régional de mobilisation des bois prévoit d'augmenter la récolte de 1 Million de m³ à l'horizon 2020 (2,5 Mm³ récoltés actuellement).

L'ensemble de la filière bois, de l'amont à l'aval est mobilisé pour atteindre cet objectif :

- les propriétaires forestiers sont incités à gérer et exploiter la forêt ;

- la création de voies de desserte des massifs forestiers se développe ;

- les entreprises d'exploitation et de transformation du bois se modernisent.

L'exploitation forestière et le transport de bois de la forêt aux industries utilisatrices sont donc appelés à se développer.

Le Préfet de Région a reçu le 14 septembre 2009 les représentants de la filière bois pour dresser un état des lieux et être à l'écoute des attentes et des projets. Il a demandé la mise en place d'un groupe de travail, dans un premier temps sur le Puy de Dôme, sur les conditions d'utilisation des voiries pour l'exploitation forestière, qui s'est réuni le 15 octobre 2009. A l'ordre du jour : la recherche de solutions concertées dans le Puy-de-Dôme, de la sortie des bois des forêts à leur mise à disposition des grumiers, avec 3 axes de progrès :

- faciliter l'utilisation des voiries lors des exploitations, avec des règles souples ,

- garantir les propriétaires d'infrastructures en cas de dégradations anormales ,

- préserver la sécurité de l'ensemble des usagers.

La parole a été donnée successivement aux représentants des scieurs, exploitants, entreprises de travaux forestiers et transporteurs , du Conseil Général , des maires et des Communes Forestières, de l'Administration.

Des pistes d'amélioration sont ressorties de cette concertation de façon à faciliter les relations entre professionnels, élus et propriétaires, avec notamment le rappel des droits et devoirs de chacun. A l'issue des travaux une communication sera faite auprès des professionnels.

Et aussi l'information des élus à l'utilisation des voiries par les professionnels :

Auvergne Promobois est intervenue courant octobre et novembre dans le cadre de 3 journées de formation organisées par les COFOR (COmmunes FORestières) à destination des élus du Cantal et de la Haute Loire.

Ces formations ont permis de sensibiliser plus de 50 élus sur la thématique des voiries forestières et plus particulièrement des besoins de mobilisation de bois qui nécessite d'avoir des voiries adaptées et des dessertes forestières bien pensées.

Ces journées ont permis de communiquer sur :

- Les objectifs de la politique forestière et l'intérêt de la voirie

- La multifonctionnalité de la forêt et la réglementation transport bois ronds

- Les aspects juridiques que doivent appréhender les élus (statuts des chemins...)

- Les outils pour réaliser un projet de desserte (maîtrises d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, subvention...)

3ème Universités forestières des EDT suite .

De nombreuses entreprises touchées par la baisse d'activité (Auvergne, Limousin, France Comté, Bourgogne...) sont allées « porter secours » aux collègues en Aquitaine. Même si cet évènement climatique a permis un maintien d'activité, malgré tout, il y a autant de crises que de régions en France.

3 thèmes ont été abordés :

Les marchés : la crise papetière s'est traduite par un recul de la demande qui a entraîné des fermetures temporaires ou permanentes et des réductions de personnel (en 2008 : 10 fermetures dont 1 en France). Baisse d'activité pour l'industrie française du panneau : - 20 à 40 % par rapport à 2007.

La compétitivité et facteurs de réussite des ETF : Présentation du logiciel de calcul de coût de revient EDT et d'une étude FCBA.

3èmes Universités forestières des EDT fin...

Le Bois énergie : comment booster la plaquette forestière :

Commission de Régulation des Energies et fonds chaleur sont les 2 outils qui soutiendront les gros projets consommateurs de plaquettes. **Pour plus d'informations, contactez Benoît Leduc.**